

CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2014 à 20 H

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER, M. Eric PIESVAUX.

Absents excusés : Mme Annick RADIGON (procuration à Mme BASSARD), M. Maxime SAGETTE (procuration à M. MILLOIR)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Le compte-rendu du précédent conseil municipal est adopté sous réserve des modifications proposées par Gérard Curot. M. Curot souhaite que l'on retire le point concernant "Nous n'avons pas besoin d'une telle surface pour la Maison de Santé pluridisciplinaire" et que l'on rajoute qu'il a été proposé de faire une étude sur le regroupement des services de la mairie, du Conseil Général et de la Communauté de Communes.

M. le Maire prend bonne note de ces remarques tout en précisant que ces collectivités, y compris la commune, ne cherchent pas de locaux.

1. Délégation de Service Public - Eau potable - Choix du fermier

La commission d'appels d'offres s'est réunie le 3 septembre pour l'ouverture des plis.

La phase de négociation n'est pas encore terminée.

Nous sommes dans l'attente des résultats de la négociation pour avancer sur ce dossier.

2. Travaux d'assainissement

** Eau potable :*

Le marché initial était d'un montant de 431.000€, nous en sommes à une estimation de 446.000€

102 branchements plomb sont concernés par la mise en conformité.

** Assainissement*

149 branchements seront mis aux normes (au lieu des 114 prévus).

L'estimation des travaux est de 634.000€ (460.000€ prévu au marché).

Le dépassement s'explique par les travaux de raccordement de la coopérative, de l'habitation Bracq et de l'impasse Notre Dame (environ 170.000€). Ces travaux feront l'objet d'un avenant.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de prendre une délibération pour demander une subvention à l'Agence de l'Eau pour ces nouveaux travaux.

Les aides de l'Agence de l'eau pour l'assainissement sont estimées à environ de 600.000€.

A la fin des travaux, il devrait y avoir un dépassement d'environ 34.000€.

3. Acquisition de terrain et projet de parking Rue du Chat Fou

La rue du Chat Fou est étroite et le croisement des véhicules y est difficile.

C'est pour cette raison qu'il a été décidé de mettre cette rue en sens unique entre la rue du Général de Gaulle et la Rue de Bellevue.

D'autre part, l'EHPAD accepte de céder la parcelle 1143 au prix de 1€. Cet espace permettrait de créer 8 places de stationnement. Les riverains pourraient y stationner. Etant situé à proximité du centre ville, ceci permettrait d'offrir des places pour les personnes souhaitant s'y rendre.

4 Compte-rendu de la commission travaux

Stéphane Roux fait un rappel des travaux réalisés.

Les travaux ont été réalisés dans le cadre des travaux du Conseil Général.

La commune a également fait appel au Service Cantonal de la Communauté de Communes.

5. Affaires diverses

* Acquisition du matériel de voirie

- Pour le nettoyage du centre ville

Le nettoyage des trottoirs par la balayeuse est difficile au centre-ville (voitures en stationnement,...).

Pour améliorer la propreté du centre-ville, M. le Maire présente un matériel permettant de nettoyer trottoirs et caniveaux et ce, en présence de voitures en stationnement au prix de 14.500€ HT (remorque de transport comprise et formation du personnel incluse)

Le Conseil Municipal est d'accord sur le principe.

Une délibération sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal.

Matériel pour entretenir le gazon synthétique

Tous les 3 mois, il est nécessaire de décompacter le terrain. Les employés communaux le font avec un matériel qui nous avait été fourni lors de la construction du terrain. Un problème survient du fait de la présence de frênes aux abords du stade. Les petits volants produits par ces frênes se déposent sur le terrain. Lors du décompactage avec le matériel actuel, ces « volants » restent sur le terrain et peuvent provoquer des désordres à plus long terme sur le gazon synthétique (pousse de végétaux...).

Une entreprise propose une machine qui décompacte, qui ramasse les débris dont les volants et ce, sans retenir les billes de caoutchouc du terrain synthétique. La machine coûte 12.400€ HT. Le matériel actuel (estimé à 7.000€ neuf) pourrait être revendu.

Une délibération sera proposée lors d'un prochain Conseil Municipal.

* PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Le PLU de la commune date de 2007. Il n'est donc pas conforme aux dernières lois Grenelle et ALUR. Comme la loi impose une « grenellisation » des PLU au 01/01/17 ce qui nous amènera de toute façon à engager une révision générale dans moins de 2 ans, sauf à ce que la Communauté de Communes s'engage sur l'élaboration d'un PLUI d'ici 2017. Mr Courtot, conseiller municipal et président de la Communauté de Communes, informe que cette dernière éventualité ne sera pas d'actualité avant le 01/01/17.

En fonction de tous ces éléments et comme plusieurs modifications étant nécessaires, la Commune de Pouilly s'oriente vers une révision générale du PLU. La durée de la procédure est estimée à 3 ans pour un coût de 35.000€ environ.

M. le maire demandera à la DDT et au Cabinet de venir lors d'un prochain Conseil Municipal pour donner toutes les explications nécessaires sur ce sujet.

* Illuminations

Suite à la présentation des devis de la société Citylum, le Conseil Municipal décide de louer le matériel.

* Convention d'accueil des animaux errants

Chaque commune a l'obligation de disposer d'un service de fourrière. La Commune de Pouilly n'en ayant pas, elle peut bénéficier d'un service de la SPA formalisé par la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de signer cette convention avec la SPA; celle-ci prendra effet au 01/01/2015.

* Spectacle de Noël des enfants

Le devis proposé par la société Rikiki pour le spectacle du vendredi 19 décembre est accepté.

* Délégations du maire

M. le Maire fait lecture des délibérations prises dans le cadre des délégations du maire.

* Visite de Chamboux

M. Pierre Poillot propose plusieurs dates pour faire une visite des installations de Chamboux. La date du 25/10 est retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.